

## **Canicule, report du DNB : Monsieur le Ministre, prenez vos responsabilités !**

Le ministre a décidé de reporter les épreuves du brevet en raison de conditions climatiques extrêmes. «*Ce report vaut pour la France hexagonale et non pas pour l'Outre-mer*», a-t-il en outre précisé dans une conférence de presse ce lundi. Selon les dernières informations les corrections auraient lieu sur la période du 3 au 5 juillet, et la date de fin de jury serait reportée au 11 juillet. Les oraux du baccalauréat prévus cette semaine sont quant à eux maintenus.

### **Le ministre est contraint d'admettre une réalité :**

La majorité des établissements ne peut pas faire face à ce pic de chaleur : salles «passoires» et vétustes, avec des baies vitrées qui vont aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets, climatisation inexistante, points d'eau insuffisants... Cela vaut aussi pour les écoles, les bureaux des DSDEN et des rectorats.

Les écoles et les établissements ont reçu lundi un message du ministère leur présentant des «consignes» que n'importe quelle personne de bon sens est capable de mettre en place seule dans une période de canicule. Nous avons rappelé au ministère que c'est très loin de ce qui est nécessaire pour la sécurité des personnels et des élèves et surtout cela fait peser une fois de plus sur les directeurs et les chefs d'établissement – qui ne sont pas "chefs de service" – la responsabilité des décisions à prendre.

### **La FNEC FP-FO s'interroge : le ministère annonce le report du brevet «pour garantir la sécurité des élèves : les enseignants et les élèves du premier degré, les personnels administratifs ne vont-ils pas souffrir eux aussi de la chaleur ?**

### **FO s'adresse au ministre pour lui demander de prendre toutes ses responsabilités :**

Là où les conditions ne permettent pas de faire respecter la réglementation sur le droit du travail, les DASEN et les Préfets doivent prendre la décision de fermer les écoles et les établissements. Les départements et les jours d'alerte sont connus. Pourquoi renvoyer la décision à l'appréciation des chefs d'établissement ? La FNEC FP-FO rappelle que voici quelques jours le «coup de sirocco» qui a touché la Corse a amené le Préfet à fermer les écoles, alors qu'il ne s'agissait pas d'un épisode caniculaire.

### **Report du DNB : ça ne se règle pas un en claquement de doigts !**

Un simple communiqué de presse envoyé à tous les établissements et débrouillez-vous ! Tous les personnels et notamment les administratifs, les personnels de direction sont déjà en difficulté à cause du manque de moyens et de personnels dans les collèges. Ils ne peuvent rester seuls face aux répercussions et aux désordres qu'engendrera une telle décision (convocations, remontées des parents d'élèves...). Ils attendent des réponses de la part du ministre :

- Comment prévenir les élèves de 3<sup>ème</sup> qui pour certains ne vont plus en cours ?

.../...

- Qui va prévenir les enseignants en Île-de-France, dont le service interacadémique des examens annonce qu'il n'y aura pas de réédition des convocations ?
- Dans quelles conditions va se préparer la session «bis» du brevet au mois de septembre pour tous les élèves qui n'auront pas pu participer à celle du mois de juillet ?
- Qui va se charger de communiquer ces informations aux parents ?

Les personnels sont à bout. Ils ont déjà subi trop d'attaques, contre-réformes à marche forcée, suppressions de postes, salaires en berne, promotions misérables... la colère déborde dans tous les établissements, dans toutes les écoles. Et il faudrait en plus gérer seuls ces décisions de dernière minute, avec les moyens du bord ?

**C'est au ministre de prendre ses responsabilités. En commençant par répondre aux demandes légitimes des personnels.**

**La FNEC FP-FO a reconduit son préavis de grève jusqu'au 12 juillet, afin de couvrir toutes les situations.**

Elle rappelle que les agents peuvent :

- saisir par écrit leur IEN, DASEN ou Recteur pour tout problème, notamment concernant le peu de matériel mis à disposition par les collectivités territoriales,
- utiliser les fiches du Registre Santé et Sécurité au Travail pour signaler tous les problèmes qu'ils rencontreraient,
- et bien évidemment solliciter le syndicat.